



1. Compte bancaire

1.1. Comment ouvrir un compte pour mon enfant ?

C'est simple, il vous suffit de suivre les étapes ci-dessous :

1. Télécharger l'appli SoGé et renseigner le formulaire
2. Préparer vos pièces justificatives ⁽¹⁾ et celles ⁽¹⁾ de votre enfant
3. Valider les contrats en ligne via le un code SMS qui vous sera envoyé à cet effet
4. Dès réception de la carte bancaire au nom de votre enfant, procéder à son activation via l'application mobile de gestion de compte

Votre enfant peut aussi vous demander d'ouvrir un compte pour lui à travers le site web SoGé. Vous recevrez alors un e-mail avec le lien vers les étapes d'ouverture du compte.

1.2. Qui peut procéder à l'ouverture d'un compte SoGé 12-18 ?

Seules les personnes ci-dessous peuvent ouvrir un compte SoGé 12-18 :

- Le père de l'enfant
- La mère de l'enfant
- Le représentant légal désigné en vertu d'une décision judiciaire

1.3. Est-ce que mon enfant peut ouvrir un compte sans mon accord ?

Absolument pas ! Seuls les parents ou le représentant légal peuvent ouvrir le compte d'un enfant mineur.

1.4. Quels justificatifs dois-je présenter pour la souscription à un compte 12-18 pour mon enfant ?

Pour ouvrir un compte SoGé 12-18 pour votre enfant vous devez vous munir des documents ci-dessous :

- CIN du parent ou du tuteur (Obligatoire)
- Livret de famille par enfant (deux pages : celle du parent et celle de l'enfant) ou extrait d'acte de naissance (Obligatoire)
- CIN de l'enfant mineur (Facultative)
- Justificatif de domicile tuteur (si adresse différente de celle figurant sur la CIN)
- Justificatif de tutelle, si le tuteur légal est différent du père ou de la mère

1.5. Comment alimenter le compte de mon enfant ?

Vous pouvez alimenter le compte de votre enfant de plusieurs manières et sans frais :

1. Par virement ponctuel depuis votre compte : il suffit de renseigner les coordonnées du compte 12-18 de votre enfant. Vous les trouverez dans la rubrique RIB de l'application My SoGé.
2. Grâce à la programmation automatique d'argent de poche : vous pouvez mettre en place des virements réguliers sur son compte.
3. En déposant de l'argent ou un chèque dans l'un des Espaces Libre-Service de Société Générale Maroc. Voir la liste des ELS [ici](#).

(1) Pièces justificatives nécessaires pour l'ouverture d'un compte pour un enfant mineur :

- CIN du parent ou du tuteur (Obligatoire)
- Livret de famille par enfant (deux pages : celle du parent et celle de l'enfant) ou extrait d'acte de naissance (Obligatoire)
- CIN de l'enfant mineur (Facultative)
- Justificatif de domicile tuteur (si adresse différente de celle figurant sur la CIN)
- Justificatif de tutelle, si le tuteur légal est différent du père ou de la mère

QUESTIONS FRÉQUENTES

1.6. Combien coûte l'offre SoGé 12-18 ?

L'offre SoGé 12-18 est gratuite pour les enfants âgés entre 12 et 18 ans.

1.7. Suis-je la seule personne à pouvoir envoyer de l'argent à mon enfant?

Non, toute autre personne (proche, ami, famille...) peut envoyer de l'argent à votre enfant en effectuant un virement sur son compte bancaire.

1.8. Mon enfant a besoin urgemment d'argent sur son compte. En combien de temps mon virement sera-t-il pris en compte ?

Si vous êtes client SoGé ou client Société Générale Maroc, le virement est instantané. Si vous êtes client d'une autre banque au Maroc, le virement se fait sous 48h.

1.9. Dois-je ouvrir un compte SoGé à mon nom pour que mon enfant puisse ouvrir un compte SoGé 12-18 ?

Non, ce n'est pas une obligation. Vous pouvez télécharger l'application SoGé sur votre téléphone pour demander l'ouverture du compte de votre enfant. Par ailleurs et si vous le souhaitez, vous pourrez à tout moment ouvrir également un compte SoGé.

1.10. Puis-je ouvrir un compte à mon enfant même si celui-ci ne dispose pas de numéro de téléphone personnel ?

Tout à fait. Sur l'application d'ouverture de compte SoGé, vous avez la possibilité de saisir votre propre numéro de téléphone si votre enfant n'en dispose pas.

1.11. Est-ce que le compte de mon enfant peut être à découvert ?

Non ! Votre enfant ne peut dépenser que l'argent qu'il a sur son compte.

1.12. Est-il possible de faire en même temps une demande d'ouverture de compte pour plusieurs de mes enfants ?

Tout à fait. Sur l'application d'ouverture de compte SoGé, vous avez la possibilité d'ouvrir un compte pour chacun de vos enfants simultanément, il suffit de saisir les informations et de télécharger les pièces justificatives de chacun d'entre eux.



2. Carte bancaire

2.1. Comment activer la carte de mon enfant ?

Dès que vous aurez reçu la carte de votre enfant, vous devrez accuser réception sur l'appli mobile **MySoGé**, afin de nous permettre de l'activer. Voici les étapes à suivre :

1. Connectez-vous à l'appli **MySoGé**
2. Cliquez sur le menu en haut à gauche, et allez à l'onglet « Demande », puis cliquez sur « Nous contacter »
3. Sélectionnez le type de demande « SoGé » et le sous type « Activation Carte »

QUESTIONS FRÉQUENTES

4. Saisissez au niveau des détails de la demande le texte suivant « **j'accuse réception de la carte SoGé 12-18** »

Un télé banquier traitera votre demande et vous contactera pour vous informer de l'activation de la carte.

Par la suite, si vous avez renseigné le numéro de téléphone de votre enfant lors du parcours d'ouverture de compte sur l'application SoGé, c'est lui-même qui recevra un code par SMS à renvoyer au numéro indiqué, afin de recevoir le code confidentiel en toute sécurité

Si vous avez renseigné votre numéro de téléphone au lieu de celui de votre enfant, c'est vous qui recevrez le code par SMS.

2.2. Comment mon enfant disposera-t 'il du code PIN de sa carte bancaire

Une fois que vous aurez reçu la carte bancaire de votre enfant, et demandé son activation via l'application MySoGé, votre enfant recevra un code par SMS à renvoyer au numéro indiqué, afin de recevoir le code confidentiel de sa carte en toute sécurité.

Si vous avez renseigné votre numéro de téléphone au lieu de celui de votre enfant, c'est vous qui recevrez le code par SMS.

2.3. Que peut faire mon enfant avec sa carte bancaire ?

Avec sa carte bancaire votre enfant peut :

- Payer ses achats en ligne et dans les magasins, restaurants, partout au Maroc en toute sécurité et sans aucun frais !
- Faire des retraits partout dans les guichets automatiques Société Générale Maroc
- Faire des dépôts en espèces ou par chèque dans les Espaces Libre-Service de Société Générale Maroc

2.4. Est-ce que mon enfant peut effectuer des achats en ligne avec sa carte ?

C'est vous qui choisissez les canaux de paiement par carte de votre enfant. Celui-ci peut payer sur internet si vous le désirez, sur tous les sites e-commerce au Maroc.

2.5. Est-ce que je pourrai paramétrer le montant des retraits et des paiements sans que mon enfant ne puisse les modifier ?

La réponse est oui, vous pouvez aussi lui indiquer les limites que vous aurez définies par typologie d'opérations (par exemple., paiements en ligne ou retraits). Ces plafonds seront mentionnés sur les Conditions Particulières que vous signerez.

2.6. Est-ce que mon enfant peut utiliser sa carte bancaire à l'étranger ?

Non. La carte bancaire de votre enfant est utilisable pour les retraits et paiements au Maroc uniquement.

QUESTIONS FRÉQUENTES

2.7. Est-ce que mon enfant peut retirer des espèces dans un guichet automatique avec sa carte ?

Tout à fait, votre enfant peut retirer de l'argent à n'importe quel guichet automatique au Maroc (gratuitement dans les guichets automatiques de Société Générale, et 6Dh HT chez les autres banques).

2.8. Quels sont les plafonds d'utilisation de la carte de mon enfant ?

Votre enfant disposera d'une carte Visa Classique avec les plafonds ci-dessous :

- Retrait d'un guichet automatique : 1000 Dhs/semaine
- Achat en boutique ou restaurant : 1500 Dhs/semaine
- Paiement site e-commerce au Maroc : 1500 Dhs/semaine

Vous pouvez à tout moment revoir à la baisse les plafonds de la carte de paiement de votre enfant en contactant votre télébanquier au 2288 depuis le Maroc et au 00212522459696 depuis l'étranger.

2.9. Que faire si je ne souhaite pas que mon enfant retire de l'argent dans un guichet automatique?

Vous pouvez à tout moment demander la suppression de l'option retrait au guichet pour votre enfant à tout moment en appelant un télébanquier au 2288 depuis le Maroc et au 0522459696 depuis l'étranger.

Ainsi, vous avez le choix de maintenir, revoir à la baisse ou supprimer les options de paiement/retrait quand vous le souhaitez.

2.10. Que se passe-t-il si mon enfant perd ou se fait voler sa carte ?

En cas de perte ou de vol de la carte de votre enfant, assurez-vous qu'il sait qu'il doit vous avertir immédiatement, pour que vous puissiez faire opposition dans l'application. Il peut aussi procéder lui-même à l'opposition via son application mobile.

Au cas où votre enfant a perdu sa carte momentanément, il peut procéder au blocage de celle-ci le temps de la retrouver et procéder ensuite au déblocage, tout ceci se fait en un clic via son application mobile.

2.11. Que faire si mon enfant oublie le code de sa carte ?

En cas d'oubli du code confidentiel, vous pouvez faire une demande de recalcule du code en appelant un télébanquier au 2288 depuis le Maroc et au 00212522459696 depuis l'étranger. Un nouveau code PIN vous sera alors envoyé par SMS.

Pour éviter que votre enfant oublie son code confidentiel, vous pouvez aussi lui conseiller de le choisir et de le changer sur un guichet automatique Société Générale Maroc. Cette opération est gratuite et très pratique pour s'assurer de mémoriser son code. Il convient toutefois de ne pas choisir un code trop « facile ».

QUESTIONS FRÉQUENTES

2.12. Que se passe-t-il quand mon enfant à 18 ans ?

C'est effectivement une étape très importante, il devient majeur et titulaire à part entière de son compte. Quelques semaines avant ses 18 ans, il conviendra de procéder à la mise à jour de son dossier en nous communiquant les éléments suivants :

- La CIN de l'enfant titulaire du compte
- L'adresse mail à utiliser pour le titulaire du compte

Un télébanquier contactera alors votre enfant pour le conseiller dans sa nouvelle offre (Liberté ou Liberté +) et finaliser les démarches de conversion.

3. Application de mon enfant

3.1. Comment mon enfant peut-il accéder à son application de gestion de compte ?

C'est très simple, il suffit de télécharger l'application de gestion de compte My SoGé et d'accéder via l'identifiant et le mot de passe communiqués.

Pour l'identifiant, il est affiché à la fin du parcours d'ouverture de compte, et il figure aussi dans les conditions particulières de l'application.

Pour le mot de passe provisoire, il est envoyé par SMS au numéro de téléphone qui a été renseigné lors du parcours d'ouverture de compte.

3.2. Je suis déjà client SoGé, devrai-je télécharger également l'application My SoGé associée au compte de mon enfant ?

La nouvelle Appli de gestion de compte des clients SoGé est My SoGé.

Tous les clients (nouveaux ou existants) doivent télécharger l'appli My SoGé pour la gestion de leurs comptes SoGé. Si vous disposez d'un compte Société Générale Maroc en plus de votre compte SoGé, vous pouvez utiliser les 2 applis (Société Générale Maroc et MySoGé). Cependant, l'Appli MySoGé est la plus adaptée pour gérer vos comptes SoGé, elle sera enrichie prochainement de fonctionnalités dédiées. Nous vous conseillons donc d'utiliser MySoGé pour vos comptes SoGé.

3.3. Comment faire si mon enfant a oublié le mot de passe de son Appli ?

Contactez un télébanquier au 2288 depuis le Maroc et au 00212522459696 depuis l'étranger. Il le réinitialisera immédiatement et vous recevrez par SMS le nouveau mot de passe temporaire. Après connexion de votre enfant avec son identifiant et le mot de passe temporaire, l'application lui demandera de saisir un nouveau "mot de passe" et de le confirmer. Le mot de passe doit comporter au minimum 8 caractères comprenant : une majuscule, une minuscule et un chiffre. Il ne doit pas être composé de 3 caractères identiques successifs.

3.4. En ouvrant un compte pour mon enfant, aurais-je accès à la même appli que lui?

Oui, en ouvrant un compte 12-18 à votre enfant, vous aurez accès à la même application de gestion de compte My SoGé, avec les mêmes identifiants et mots de passe. Ceci vous permettra de faire le suivi et de garder le contrôle sur ses dépenses en temps réel et en toute simplicité.

3.5. Dans l'appli My SoGé, est-il possible de gérer les comptes de plusieurs enfants à la fois?

C'est possible, il vous suffit d'aller sur l'écran de connexion de votre Appli MySoGé et de cliquer sur « Se connecter à un autre compte », puis de renseigner l'identifiant de connexion de l'autre enfant. Assurez-vous de conserver les contrats de vos enfants pour ne pas oublier leurs identifiants de connexion, car après avoir cliqué sur « Se connecter à un autre compte » l'identifiant ne sera plus mémorisé par l'Appli.

3.6. Que peut faire mon enfant sur l'application My SoGé ?

L'application MySoGé permet à votre enfant de :

- Vérifier le solde de son compte en temps réel
- Suivre ses dépenses grâce à l'historique de son compte
- Payer ses recharges téléphoniques
- Demander de l'argent en cliquant sur « BESOIN D'ARGENT » qui vous enverra directement un SMS de demande d'argent avec le montant souhaité et le RIB de votre enfant
- Bloquer/débloquer sa carte bancaire, ou encore faire opposition s'il l'a perdue
- Retrouver son RIB et ses 6 derniers relevés bancaires
- Géolocaliser le guichet automatique Société générale Maroc le plus proche

3.7. Quels sont les plafonds de paiement permis à mon enfant via son application mobile ?

Sur son application mobile, votre enfant peut effectuer le paiement de ses recharges téléphoniques ou internet et ce à hauteur de 1000 Dhs par semaine, et de 4000 Dhs par mois.

3.8. Est-ce que je peux modifier les plafonds de paiements de mon enfant via son application mobile ?

Les plafonds de paiements sont prédéfinis, par ailleurs lors de la souscription à l'offre SoGé 12-18, vous avez la possibilité de demander au télébanquier de les modifier à la baisse.

3.9. Comment puis-je contacter l'agence directe SoGé en cas de besoin, pour la gestion du compte de mon enfant ?

Les télébanquiers SoGé sont disponibles par téléphone de 8h30 à 20h30 du lundi au vendredi et le samedi de 10h à 18h, depuis le Maroc au 2288, et depuis l'étranger au 00212522459696. Vous pouvez aussi envoyer un mail à contact.soge@socgen.com ou nous adresser une demande via l'appli mobile de gestion de compte sur la rubrique « faire une demande ».